

Reporting Best Selection & Best Execution - Rapport « RTS 28 »

Année 2020

1. Préambule

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Ce rapport « RTS 28 » s'inscrit dans ce cadre et vise à rendre compte des lieux d'exécution des ordres et de la volumétrie des cinq principaux intermédiaires par types d'instruments financiers sur le périmètre de la gestion sous mandats (GSM) et de la Réception/Transmission d'Ordres (RTO).

En complément de ce rapport, la politique de sélection des intermédiaires de SPPI Finance est disponible sur son site internet via le lien suivant : http://sppifinance.fr/politique_de_selection_des_intermediaires

Pour rappel, les principaux facteurs considérés par SPPI Finance pour le passage des ordres sont les suivants :

- Prix
- Coûts
- Rapidité
- Probabilité d'exécution et de règlement
- Taille et nature de l'ordre

2. Tableaux récapitulatifs par types d'instruments financiers :

a. Instruments de dette

Intermédiaires	Pourcentage volume d'ordres	Pourcentage nombre d'ordres
Goldman Sachs	15,9%	11,9%
Jefferies	15,8%	13,0%
Citigroup	13,9%	10,7%
ODDO	12,3%	19,2%
JP Morgan	9,2%	6,2%

La sélection de l'intermédiaire pour l'exécution des ordres concernant les instruments de dette s'effectue systématiquement par la recherche du meilleur prix, ce qui explique une faible disparité quant aux cinq intermédiaires de cette liste. Goldman Sachs s'est révélé être le plus présent sur les obligations High Yield. ODDO à une couverture large, et a un statut hybride entre broker et marker-maker, ce qui permet un nombre d'ordres important sur des tailles moyennes de tickets plus faibles.

b. Actions et assimilés (plus de 2000 transactions par jour)

Intermédiaires	Pourcentage volume d'ordres	Pourcentage nombre d'ordres
CIC	64,3%	89,8%
ODDO	29,0%	8,1%
Invest Securities	5,2%	1,5%
Kepler Cheuvreux	1,6%	0,5%

Aucun des critères (prix, coûts, probabilité d'exécution, etc.) ne permet de favoriser un intermédiaire en particulier sur les marchés actions. Néanmoins, l'année 2020 ayant été marquée par la mise en place du travail à distance forcé pendant plusieurs mois, l'exécution des ordres avec le CIC (dépositaire) via une plateforme électronique spécifique a été privilégiée, expliquant une part importante des transactions, aussi bien en termes de volumes que nombres d'ordres.